

# Pesticides et politique(s) en Afrique

## Conférence interdisciplinaire sur l'usage, la réglementation et les effets sanitaires des produits agrochimiques dans les pays subsahariens

*Tropical Pesticide Research Institute (TPRI), Arusha, Tanzanie, 29 au 31 mai 2019*

L'essor économique en cours dans de nombreux pays subsahariens s'accompagne d'une augmentation sans précédent de pathologies non transmissibles (MNC) provoquées notamment par la pollution industrielle, dont les pesticides. Confrontés à des mobilisations locales et internationales appelant à un plus grand contrôle de l'utilisation des pesticides, les pouvoirs publics africains s'abstiennent bien souvent d'adopter et d'appliquer un cadre réglementaire strict — considéré comme potentiel obstacle au « développement ». Cette conférence interdisciplinaire vise à jeter les bases d'une coopération scientifique entre universitaires Africain.e.s et non Africain.e.s sur la gestion des risques sanitaires environnementaux et professionnels associés aux pesticides en Afrique. Elle souhaite étudier les arbitrages entre production et prévention qui sous-tendent l'expansion sur le continent d'une agriculture intensive en intrants chimiques, à comprendre les rapports entre technique, savoirs et pouvoir qui façonnent l'inscription des populations africaines dans l'économie mondialisée, et à saisir les inégalités sanitaires et environnementales qui en résultent.

À l'image d'autres secteurs où coexistent utilisation intensive de substances toxiques et carences réglementaires, les risques sanitaires associés aux pesticides sont exacerbés en Afrique par l'inadéquation du cadre réglementaire et la faiblesse ou l'inexistence d'institutions de surveillance et de contrôle. De ce fait, l'importation, la production, le commerce et l'utilisation des pesticides se déroulent sans protection réglementaire et sans contre-pouvoirs institutionnels assurant une prise en compte suffisante des enjeux de santé publique dans un contexte politique où le « développement », réduit à la seule croissance économique, et la « sécurité alimentaire », avec une focale exclusive sur l'accroissement de la production agricole, sont construits comme des priorités absolues. Confrontés à une forte mobilisation dénonçant les effets indésirables de l'agriculture industrielle et l'influence des industriels sur les politiques publiques en matière de pesticides, certains États européens ont commencé à faire marche arrière — du moins dans leurs discours. En revanche, les États africains et les agences de développement occidentales sont confrontés à moins de contestations lorsqu'ils appellent — avec le soutien de fondations privées et d'entreprises transnationales — à une "Révolution Verte africaine", fondée encore pour l'essentiel sur le modèle contesté d'une agriculture intensive reposant sur un recours massif aux pesticides. Parallèlement, entreprises agroalimentaires et États étrangers se livrent à des acquisitions foncières à grande échelle dans le cadre d'une nouvelle "ruée vers l'Afrique", faisant du continent la nouvelle frontière de l'expansion agro-industrielle mondiale.

Cette conférence part du constat que le développement d'une agriculture intensive en intrants chimiques en Afrique subsaharienne s'accompagne de nouveaux risques professionnels et environnementaux. Ces risques sont exacerbés par l'emploi de pesticides hautement toxiques (souvent interdits en Europe), par le commerce informel, par des systèmes de contrôle dysfonctionnels, par l'absence d'accès à l'information sur les risques, par l'inexistence d'équipements de protection adaptés aux climats tropicaux et par la diversité des populations exposées (80 % de la population active environ exerce une activité agricole —

essentiellement dans des fermes familiales, ce qui peut accroître le risque d'exposition de populations vulnérables, telles que les enfants et les femmes enceintes). Alors que la croissance démographique rapide et de la libéralisation des échanges stimulent la demande intérieure et internationale, ces risques placent les pouvoirs publics africains devant des choix techniques et politiques complexes. Tandis que bailleurs internationaux, industriels du secteur et groupes écologistes s'efforcent d'influer sur la réglementation concernant les pesticides et sa mise en œuvre, les arbitrages sous-jacents entre impératifs de production et de prévention deviennent des enjeux politiques de premier ordre – et la manière dont ces arbitrages sont formulés devient un champ important de recherche scientifique.

*Notre but est de réunir des chercheur.e.s de profils différents – issu.e.s des sciences humaines et sociales, mais aussi de chercheur.e.s d'autres disciplines ayant un intérêt pour des questions de santé et de politiques publiques ou les expositions environnementales et leurs effets sur la santé, des responsables administratifs, ainsi que des membres d'ONG ou d'organisations paysannes impliqués dans la régulation des pesticides et désireux.ses de réfléchir à ce qui peut être fait pour améliorer la connaissance et la gestion des risques sanitaires associés aux pesticides.*

Nous sommes particulièrement intéressés par des contributions concernant les axes de réflexion suivants :

### **1. Produire des connaissances sur l'exposition aux pesticides et leurs risques sanitaires**

Préoccupés par les risques associés aux pesticides, des chercheurs, praticiens de santé, responsables publiques, militants et simples citoyens inquiets issus de nombreuses régions d'Afrique ont entrepris de collecter des données et de produire des connaissances sur les expositions aux pesticides et leurs effets suspectés sur la santé humaine. Comment ces acteurs procèdent-ils et quelles formes de savoir expert et/ou profane produisent-ils : comptage des cas de maladies éventuellement associées aux pesticides, enregistrement des cas d'intoxication aiguë, formes d'épidémiologie populaire, etc. ? S'engagent-ils dans l'étude de la toxicité des produits vendus dans les pays africains ? À quelles difficultés ces acteurs se heurtent-ils dans l'objectivation du phénomène qu'ils étudient ? Pour qui ces informations et connaissances sont-elles produites ? Quelles sont les alliances nouées par les producteurs de données et de connaissance et, le cas échéant, quelles stratégies de mobilisation adoptent-ils ? À quel degré et de quelle façon tentent-ils d'attirer l'attention sur leurs conclusions, que ce soit dans des cercles discrets mais potentiellement influents ou sur des scènes plus publiques – et avec quels effets ? Quelle est l'économie politique de l'attention portée aux conséquences des différentes formes d'exposition aux pesticides, qu'il s'agisse des effets sur la santé humaine des expositions professionnelles ou environnementales ou des conséquences écologiques de contaminations environnementales ? Cet axe vise à croiser les présentations de chercheurs en sciences sociales qui étudient ces pratiques de production de connaissance avec des présentations d'acteurs impliqués eux-mêmes dans ces pratiques.

### **2. Enjeux de régulation : régimes nationaux et internationaux de réglementation et de contrôle des pesticides**

Les processus d'élaboration des conventions internationales réglementant la sécurité sanitaire dans le commerce international des pesticides ont été étudiés de façon détaillée, avec un accent particulier mis sur la Convention de Rotterdam et la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC). Nous en savons cependant beaucoup moins sur la mise en œuvre de ces accords internationaux et du PIC au niveau des pays africains. Ces accords et procédures internationaux influent-ils sur les processus nationaux

d'autorisation ? Si oui, de quelles façons ? De plus, nous en savons peu sur la façon dont les pesticides sont effectivement autorisés dans les pays africains. Dans un contexte où de nombreuses administrations nationales ont des capacités toxicologiques limitées, comment les évaluations des risques sont-elles menées, et par qui ? Comment les autorités prennent-elles la décision d'autoriser un pesticide en particulier — notamment s'il est interdit dans d'autres pays ? Quels sont les acteurs impliqués dans la définition de la réglementation concernant les pesticides ? Comment interagissent-ils, suivant quelle logique ? Comment les dimensions économiques, sociales et de sécurité sanitaire sont-elles articulées — ou opposées — dans ces arènes ? Les acteurs pro-pesticides adoptent-ils des stratégies conjointes ou sont-ils en concurrence, avec des intérêts et des revendications spécifiques ? Comment les autres acteurs nationaux et internationaux (administrations, organisations internationales, ONG, fondations, etc.) s'impliquent-ils dans la réglementation des pesticides, en adoptant quels positionnements ? Concernant la mise en œuvre effective des réglementations et la répression des fraudes, comment sont collectées les données sur le commerce et l'utilisation des pesticides ? Que sait-on de l'ampleur du commerce illégal de pesticides non autorisés, interdits ou obsolètes ? Comment les frontières sont-elles contrôlées ? Quelle est l'économie politique de la non mise en œuvre des règles en vigueur ? Enfin, quel est le rôle des normes privées (ou "soft law") dans la gestion des effets délétères des pesticides ?

### **3. Gérer la contamination : les pesticides et leurs effets dans la vie quotidienne**

Les populations exposées aux pesticides ou à d'autres produits toxiques — surtout si leur niveau d'éducation est peu élevé — sont souvent présentées comme ignorantes des dangers auxquels elles sont confrontées, et aux risques qu'elles prennent. On considère alors qu'une éducation à la prévention serait susceptible de contribuer à la réduction des risques et à la protection de ces populations. Or, certains travaux montrent que même des personnes non-formées sont souvent conscientes des dangers auxquels elles sont confrontées et développent des stratégies pour tenter de se protéger. D'autres travaux montrent également que les prescriptions généralistes peuvent manquer d'efficacité — notamment si elles ne sont pas adaptées aux conditions locales (environnementales, techniques, économiques, etc.). Nous invitons des contributions qui traiteront des deux problématiques suivantes : 1) Comment les populations (potentiellement) concernées appréhendent-elles les expositions aux pesticides et leurs effets ? Comment identifient-elles et caractérisent-elles leurs expositions et comment font-elles face à l'incertitude associée aux risques qui en découlent ? Quelles actions préventives ou curatives adoptent-elles ? Comment la conscience de vivre et de travailler dans une zone contaminée affecte-t-elle les relations des populations concernées avec les institutions politiques et leur environnement naturel ? 2) Comment — et avec qui — est-il possible de développer et de mettre en œuvre des interventions et des mesures préventives efficaces ? Comment mieux impliquer les populations exposées ? Comment peut-on éviter le transfert de responsabilité aux victimes, souvent implicite dans les appels au développement d'une meilleure "culture du risque" ?

### **4. L'économie politique de l'utilisation des pesticides (et de ses alternatives) : l'industrialisation de l'agriculture en Afrique**

Cet axe part du postulat que l'envergure et les modalités de l'utilisation des pesticides sont fortement influencées par les structures de la production et de la distribution agricole. Il vise à explorer les manières dont les politiques agricoles et les structures de marché nationales et internationales affectent l'utilisation des produits agrochimiques dans divers contextes. Comment, au niveau global ou local, les producteurs d'intrants agricoles (semences, fertilisants, et pesticides) s'efforcent-ils d'exercer leur influence auprès des

régulateurs, des agriculteurs et des autres acteurs du secteur agricole ? Bien que son influence reste sous-étudiée et bien souvent invisible, quel rôle l'agro-business joue-t-il dans la conception et la promotion de projets de développement agricole, tels les corridors agricoles ? Comment les entreprises agroalimentaires, en tant qu'acheteurs de produits agricoles et agents structurants des filières, façonnent-ils les modes de production agricoles — et, par là, l'utilisation des pesticides ? De quelles façons la production et l'adoption d'un certain type de connaissances agricoles (aux dépens d'autres types) sont-elles conditionnées par ces considérations politiques et économiques ? De façon plus générale, dans quelle mesure les cadres dominants d'action publique — tels que la "croissance économique" ou la "sécurité alimentaire" — limitent-ils la résonance de considérations relatives à la qualité alimentaire et la sécurité des processus de production ? De quelles façons ces cadres affectent-ils la légitimité des mobilisations contre l'utilisation des pesticides ? Quels facteurs conditionnent l'émergence de ces mobilisations — ou leur absence ? Enfin, dans cet axe, nous encourageons fortement les contributions portant sur l'expérimentation de modes de production et de distribution alternatifs (agriculture biologique ou moins dépendante des pesticides). En partant de cas concrets, quels facteurs politiques, sociaux et économiques conditionnent le succès ou l'échec de ces approches alternatives — et dans quelle mesure restent-elles des formes locales de résistance (fondées sur des marchés de niche) ou tentent-elles de constituer le point de départ de transformations plus structurelles, vers des *systèmes* agricoles plus durables ?

**Les contributions pourront être soumises en anglais ou en français.** Les propositions ne doivent pas faire plus de 500 mots, doivent comprendre une présentation rapide du ou des auteur.e.s ainsi que le mail de l'auteur.e principal.e. Elles sont à envoyer à [pesticidepolitics@gmail.com](mailto:pesticidepolitics@gmail.com) avant le 10 janvier 2019 au plus tard. Les auteur.e.s seront informé.e.s de la sélection (ou du rejet) de leurs résumés avant fin janvier 2019. Les auteur.e.s des propositions sélectionnées devront faire parvenir une ébauche de leur contribution avant le 30 avril 2019, qui sera diffusée préalablement aux animateurs/trices de panel et discutant.e.s.

**Le budget limité de la conférence ne nous permet de couvrir les frais de déplacement que dans certains cas. La priorité sera donnée aux intervenants africains et aux chercheur.e.s en début de carrière.**

La conférence se tiendra du 29 au 31 mai 2019 au Tropical Pesticide Research Institute (TPRI) d'Arusha, en Tanzanie.

**Comité d'organisation :**

- **Moritz Hunsmann**, chargé de recherche en sociologie, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, France
- **Nathalie Jas**, chargée de recherche en histoire et en études de l'histoire, la science et de la technologie, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Paris, France
- **Eliana Lekei**, chargé de l'autorisation de mise sur le marché des pesticides, Tropical Pesticide Research Institute (TPRI), Arusha, Tanzanie
- **Vera Ngowi**, maître de conférences en santé environnementale et professionnelle, Muhimbili University of Health and Allied Sciences (MUHAS), Dar es Salaam, Tanzanie
- **Samuel Pinaud**, maître de conférences en sociologie, Université de Paris Dauphine, France

### Comité scientifique :

- **Malcom Ferdinand**, chargé de recherches en sociologie, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, France
- **Alain Garrigou**, professeur des universités en ergonomie, Université de Bordeaux, France
- **Sylvain Ilboudo**, chargé de recherches en toxicologie, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Ouagadougou, Burkina Faso
- **Kees Jansen**, maître de conférences en écologie politique et études agraires, Université de Wageningen, Pays-Bas
- **Leslie London**, professeur en santé publique, Université de Cape Town, Afrique du Sud
- **Jessie Luna**, professeur assistant en sociologie, Université de l'État du Colorado, États-Unis
- **Masuma Mamdani**, chercheuse scientifique et analyste politique en chef, Ifakara Health Institute, Tanzanie
- **Marie-Emmanuelle Pommerolle**, maître de conférences en sciences politiques, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, Paris, France
- **Andrea Rother**, professeur en sociologie, Université du Cap, Afrique du Sud
- **Innocent Semali**, maître de conférences en épidémiologie, Hubert Kairuki Memorial University, Dar es Salaam, Tanzanie

### Institutions partenaires :

